



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de l'Animation des Politiques Publiques
Interministérielles et de l'Environnement
Bureau de l'Environnement**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE GUILLON-TERRE-PLAINE

Le public est averti qu'en exécution :
- du code de l'environnement,
- du code de l'urbanisme,
- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2022-0439 du 20 octobre 2022,

une enquête publique relative à la demande de permis de construire pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de GUILLON-TERRE-PLAINE, déposée par la SARL CPV SUN 40 (LUXEL) sera ouverte du **lundi 21 novembre 2022 (9 h) au jeudi 22 décembre 2022 inclus (17 h)**, soit une durée de 32 jours consécutifs, à la mairie de GUILLON-TERRE-PLAINE.

Est désigné M. Guy BORNOT en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier de la demande de permis de construire comprenant une étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse à cet avis de la SARL CPV SUN 40 (LUXEL) et le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du lundi 21 novembre au jeudi 22 décembre 2022 inclus, à la mairie de GUILLON-TERRE-PLAINE, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet pourra également être consulté sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique Politiques publiques / Environnement / Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 21 novembre au 22 décembre 2022 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.17 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes de GUILLON-TERRE-PLAINE (implantation de la centrale photovoltaïque), de MONTREAL, TALCY, SANTIGNY, PISY, SAVIGNY-EN-TERRE-PLAINE, SAINT-ANDRE-EN-TERRE-PLAINE, MAGNY, SAUVIGNY-LE-BOIS, ATHIE, ANGELY, CORSAINT (21), EPOISSES (21), TOUTRY (21) dont le territoire est limitrophe à celui du projet, sont concernées par le périmètre d'affichage.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

• soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :

pref-photovoltaique-lagrandecraie@yonne.gouv.fr

(Toutes les observations et propositions transmises ou déposées seront consultables sur le site internet de la préfecture et donc visibles par tous).

• soit par écrit :

- sur le registre « papier » déposé à la mairie de GUILLON-TERRE-PLAINE, ou
- courrier adressé à la mairie de GUILLON-TERRE-PLAINE (siège de l'enquête) à l'attention du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal :

à la mairie de GUILLON-TERRE-PLAINE, les :
- lundi 21 novembre 2022, de 14 h à 17 h,
- mardi 6 décembre 2022, de 9 h à 12 h,
- jeudi 22 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement), à la mairie de GUILLON-TERRE-PLAINE, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus du permis de construire.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de M. Mathieu PINCHARD – responsable du projet pour la SARL CPV SUN 40 (LUXEL) tél: 06.71.71.53.83– email : m.pinchard@luxel.fr